



Commune de Couvin

Enquête publique

Relative au Plan particulier de Gestion de la Réserve Naturelle Domaniale « La Rosine » à Cul-des-Sarts (Couvin) introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours, à savoir du :

22 novembre 2019 au 23 décembre 2019

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
14/11/2019	22/11/2019	23/12/2019	Administration Communale de Couvin, Avenue de la Libération, 2 salle du 2^e étage le 23/12/2019 de 14h30 à 15h30

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, du lundi au vendredi de 9 h à 10 h et le samedi matin de 9 h à 12 h. Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement : Monsieur Olivier Preyat (éco-conseiller) au 060/340.129. Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence n'a pas lieu.

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Service Environnement de la Ville de Couvin, Avenue de la Libération, 2 ou par email olivier.preyat@couvin.be. Elles peuvent être déposées valablement uniquement si elles comprennent de façon lisible : nom, prénom, adresse, date, remarques – observations – réclamations, et signature.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

Fait à Couvin, le 12 novembre 2019.

La Directrice générale,

I. CHARLIER.



Le Bourgmestre,

M. JENNEQUIN.